

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2026
--

Date et heure de la séance : 28 janvier 2026 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Jean-Marc BRUSTEL
 Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - Florian CATINOT - Mmes Margaux FOURTIN
 - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL -
 Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN -
 Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER -
 Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET -
 Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine VALLUY.

Absents : MM. Thibaut FABRY et Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°26/01/28/003

OBJET : Vente d'un bien immobilier communal (parcelle AM 357) sis 6, rue des Vergers (Maison Antonia).

M. PRESLE rappelle que, par délibération en date du 12 novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé du principe de la mise en vente de l'ensemble immobilier dénommé « Maison Antonia ».

M. PRESLE informe qu'à l'issue de la période de publicité (date butoir fixée au 19 décembre 2025 à 12h), et malgré les nombreuses visites réalisées, **une seule offre d'achat a été formellement déposée.**

S2LO

Après analyse du dossier, la commission « Finances et budget, urbanisme et aménagement du territoire » a constaté que l'offre déposée par **M. Maxime PACHECO MONTEIRO et Mme Naomie BOULINGUEZ CERQUEIRA** était conforme aux attentes de la commune, tant sur le plan financier que sur la nature du projet. En conséquence, la commission propose de retenir leur candidature.

M. PRESLE précise que :

- Le bien est cadastré section **AM n° 357** pour une contenance de 1 341 m².
- Le prix de vente est fixé à **195 000 € net vendeur**.
- Ce prix est conforme à l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'État (Domaines) le 19 mars 2024 puis prorogé le 30 septembre 2025.
- L'ensemble des frais liés à la vente (frais d'acte, droits de mutation, frais de géomètre éventuels) sera intégralement à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée AM 357 située 6, rue des Vergers à M. Maxime PACHECO MONTEIRO et Mme Naomie BOULINGUEZ CERQUEIRA, au prix de 195 000 €.
2. **PRÉCISE** que tous les frais annexes, honoraires de notaire et droits d'enregistrement seront à la charge exclusive des acquéreurs.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte authentique de vente à intervenir, ainsi que tout document (avant-propos, compromis, pièces administratives) nécessaire à la réalisation de cette transaction.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.